



Église des Pays de l'Ain

1er juillet 2015
n° 7

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

Sommaire en page 20

Les prêtres sont un don de Dieu

Homélie pour l'ordination à Ars le 21 juin 2015 de Baudouin d'ORLEANS (prêtre pour le diocèse de Belley-Ars), Vincent (prêtre au Vietnam), Vincent (prêtre en Chine) et Gabriel (diacre en Chine).

Nous avons coutume d'affirmer - et à juste titre - que l'ordination de prêtres est un don que Dieu fait à son Eglise. Mais en quoi consiste précisément ce don que Dieu nous fait ? Et pourquoi ce don est-il si précieux ? Laissons donc résonner la Parole de Dieu que nous venons d'entendre, afin de mieux percevoir quelle est la mission spécifique des prêtres. Ainsi, non seulement, vous ferez un meilleur usage de leur ministère ; mais, également, vous les désirerez plus profondément et entretiendrez un climat favorable à la naissance et à la croissance de vocations de prêtres.

Tout d'abord, les prêtres sont des disciples que Dieu a librement choisis et consacrés à l'œuvre du Salut. Jésus l'a signifié très clairement dans l'Évangile que nous venons d'entendre : « *Ce n'est pas vous qui m'avez choisi. C'est moi qui vous ai choisis et établis* ». Lorsqu'ils se tiennent en vérité sous le regard du Seigneur, les prêtres savent bien qu'ils n'ont pas été appelés en vertu de qualités

exceptionnelles, ni en raison de quelque mérite personnel. Les prêtres sont des êtres fragiles et limités, exactement comme toutes les autres créatures humaines. Ils sont de pauvres pécheurs, n'ignorant pas que le Christ est mort pour eux et qu'ils doivent travailler constamment à leur conversion.

Lorsque, comme je viens de le faire, je questionne les formateurs qui me présentent les ordinands et que je leur demande : « *Savez-vous s'il ont les aptitudes requises ?* », il s'agit de m'assurer que les candidats ont les aptitudes humaines, spirituelles, morales et intellectuelles nécessaires à la mission qui va leur être confiée. Mais parmi toutes les qualités requises, je tiens que la plus indispensable est celle de l'humilité.

Saint Jean-Marie Vianney disait, à la suite de saint Augustin : « *la première des vertus, c'est l'humilité, la seconde l'humilité, la troisième l'humilité* » et il expliquait de manière imagée que l'humilité « *est aux vertus ce que la chaîne est au chapelet ; ôtez la chaîne, tous les grains s'en vont ; ôtez l'humilité et toutes les vertus disparaissent* ». Oui, cette

Illustration : Mgr Roland, les trois prêtres et le diacre ordonnés à Ars le 21 juin 2015

disposition d'humilité est capitale, pour toute personne qui reçoit une responsabilité au sein de l'Eglise. Car seul un homme humble se laissera vraiment conduire par l'Esprit Saint et servira convenablement l'œuvre de Dieu. Vous qui allez être ordonnés, ne l'oubliez jamais !

Souvenez-vous que lorsqu'il a reçu le sacrement de la confirmation, Jean-Marie Vianney s'est placé sous le patronage de saint Jean-Baptiste. *« Pour Jean-Marie, le Baptiste est un idéal sur lequel il veut calquer sa vie. Surtout, Jean-Marie Vianney est en consonance avec la spiritualité de l'effacement du Précurseur. Ses paroles : 'il faut qu'il croisse et que je diminue' le rejoignent en profondeur. Sa crainte permanente sera d'attirer les regards sur lui. Il aura le souci surtout de laisser passer Dieu devant lui ! »*, écrivait Mgr Bagnard lors de l'année sacerdotale (2009-2010).

Vous aussi, imitez donc saint Jean-Baptiste et saint Jean-Marie Vianney : soyez humbles, laissez vous conduire par l'Esprit Saint, effacez-vous derrière le Christ, qui est le seul Sauveur ! Comme le demande saint Paul, n'ayez plus votre vie centrée sur vous-mêmes, mais sur le Christ qui est mort et ressuscité pour vous. N'ayez d'autre ambition que de faire connaître et aimer celui qui manifeste qu' *« Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime »*.

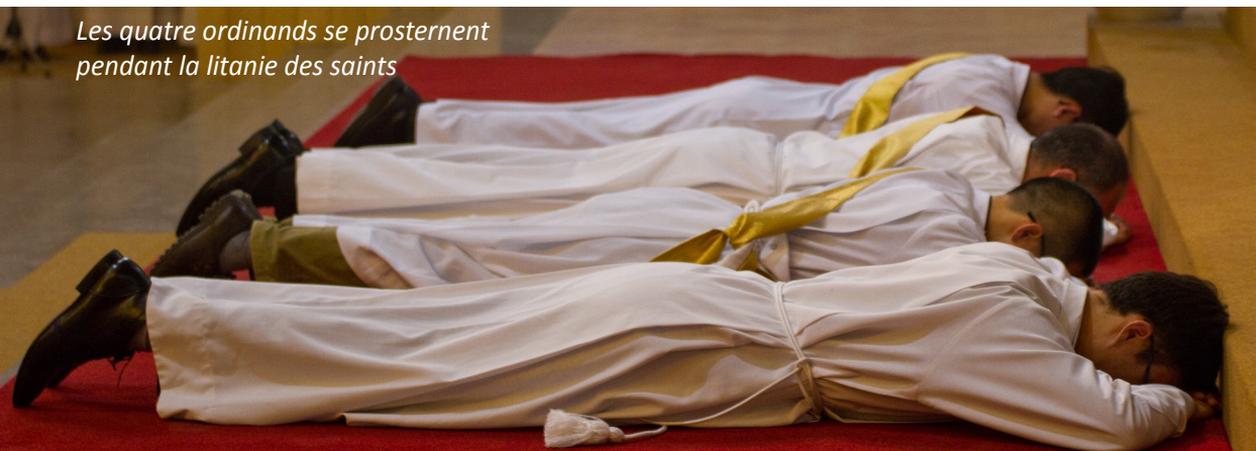
« Ce n'est pas vous qui m'avez choisi. C'est moi qui vous ai choisis et établis » Tout en étant d'abord et fondamentalement des disciples du Christ, frères au milieu de leur frères, les prêtres ne sont pas élus par la communauté chrétienne. Mais ils sont choisis et établis par le Christ. Ainsi ils se présentent en vis-à-vis de toute assemblée chrétienne, pour manifester à celle-ci qu'elle n'est pas un groupe qui s'autogérerait, suivant des principes démocratiques, selon les modèles associatifs courants. Tout prêtre signifie à la communauté ecclésiale que celle-ci reçoit son existence du Christ et qu'elle se rassemble en son nom, en réponse à l'appel du Père.

D'autre part, le prêtre préserve la communauté ecclésiale du repli égoïste et mortifère, en lui rappelant qu'elle n'est pas d'abord faite pour elle-même, mais toujours en vue de la mission reçue du Christ, celle de proclamer la Bonne Nouvelle à toute la création (Mc 16, 15).

Vous le constatez, la mission des prêtres est capitale. Car ils sont les garants de la véritable identité de l'Eglise. Les prêtres, c'est la présence sacramentelle du Christ. Ils nous signifient de manière très concrète que le Corps que nous formons n'a de consistance, de vie et d'unité qu'en vertu de la Tête, qui est le Christ lui-même.

« Oh, que le prêtre est quelque chose de grand ! (...) » disait le curé d'Ars. *« Le prêtre*

Les quatre ordinands se prosternent pendant la litanie des saints



n'est pas prêtre pour lui. Il ne se donne pas l'absolution. Il ne s'administre pas les sacrements. Il n'est pas pour lui : il est pour vous ».

Ensuite, les prêtres sont des ministres de la réconciliation. Nous venons d'entendre l'apôtre Paul affirmer : Dieu « a déposé en nous la parole de la réconciliation. Nous sommes donc les ambassadeurs du Christ, et par nous c'est Dieu lui-même qui lance un appel : nous le demandons au-nom du Christ, laissez-vous réconcilier avec Dieu ».

Notre monde a certes un grand besoin de réconciliation. C'est pourquoi le pape François a voulu un jubilé extraordinaire de la miséricorde. Il enseigne que « Jésus-Christ est le visage de la miséricorde du Père » et que « Le mystère de la foi chrétienne est là tout entier ». Et il souhaite ardemment « que les années à venir soient comme imprégnées de la miséricorde pour aller à la rencontre de chacun en lui offrant la bonté et la tendresse de Dieu » (n° 5). Les prêtres ont pour première mission d'annoncer à tous la miséricorde de Dieu. Ils doivent aider les communautés chrétiennes à proposer la miséricorde de Dieu « avec une enthousiasme nouveau et à travers une pastorale renouvelée » (n° 12).

Ministres du sacrement du pardon, les prêtres doivent être « un véritable signe de la miséricorde du Père ». « Chaque confesseur doit accueillir les fidèles comme le père de la parabole du fils prodigue : un père qui court à la rencontre du fils, bien qu'il ait dissipé tous ses biens. Les confesseurs sont appelés à serrer sur eux ce fils repentant qui revient à la maison, et à exprimer la joie de l'avoir retrouvé. Ils ne se laisseront pas non plus d'aller vers l'autre fils resté dehors et incapable de se réjouir, pour lui faire comprendre que son jugement est sévère et injuste, et n'a pas de sens face à la miséricorde du Père qui n'a pas de limite » (n° 17).



Mgr Roland impose les mains à l'abbé Baudouin d'Orléans

Pasteurs du troupeau, les prêtres sont aussi ceux qui doivent réveiller la conscience souvent endormie de leurs ouailles et les entraîner à développer les œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles. Il s'agit d'aider chacun à « ouvrir le cœur à ceux qui vivent dans les périphéries existentielles les plus différentes, que le monde moderne a souvent créées de façon dramatique » (n° 15).

Ministres de la réconciliation, les prêtres doivent brûler du zèle qui dévorait saint Jean-Marie Vianney : « Oh que nous sommes insensés ! Le Bon Dieu nous appelle à lui et nous le fuyons ! Il veut nous rendre heureux et nous ne voulons point de son bonheur ! (...) Que le Bon Dieu est bon, mes enfants, qu'il est miséricordieux envers les pécheurs, quand ils se repentent et qu'ils sont fâchés d'avoir offensé un Dieu si bon. Il pardonne



tous les péchés, quelque nombreux qu'ils soient et quand même ils sont bien grands ».

Enfin, les prêtres sont les ministres de la communion universelle. Les prêtres doivent être ceux qui enseignent le commandement de la charité fraternelle : *« Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés »*. Les prêtres rappellent, à temps et à contretemps, qu'il s'agit là d'un commandement du Seigneur, et non pas d'une matière à option. *« Voici ce que je vous commande : c'est de vous aimer les uns les autres »*.

Aimez les uns, c'est facile ! Aimer ceux qui sont mes amis, aimer ceux qui pensent comme moi : là, aucune difficulté majeure ! Jésus le constate et le souligne lui-même : *« Même les pécheurs aiment ceux qui les aiment. Si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quelle récompense méritez-vous ? Même les pécheurs en font autant ! »* (Luc 6, 32-33). Mais aimer les autres est chose moins aisée ! Ceux qui ne sont pas de mon milieu social, ceux qui appartiennent à un

et participe aux multiples fractures sociales et spirituelles de l'humanité. Il nous faut aimer tous les hommes, si nous voulons être d'authentiques disciples du Christ. Cet amour d'autrui se fonde dans la reconnaissance de ce qu'est l'autre : comme moi, il est une personne inconditionnellement aimée par Dieu, lui aussi. *« Aimez vos ennemis, faites du bien et prêtez sans rien espérer en retour. Alors votre récompense sera grande, et vous serez les fils du Très-Haut, car lui, il est bon pour les ingrats et les méchants. Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux »* (Luc 6, 35-36).

Les prêtres replacent constamment tous et chacun devant cette exigence de l'amour mutuel, et ouvrent inlassablement à l'œuvre de l'Esprit Saint. Ils nous poussent à dépasser nos refus d'aimer. Ils nous entraînent à vaincre nos résistances et à combattre nos découragements. Ils nous répètent avec St Jean : *« Si quelqu'un dit « j'aime Dieu », alors qu'il a de la haine contre son frère, c'est un menteur. En effet, celui qui n'aime pas son*

frère, qu'il voit, est incapable d'aimer Dieu, qu'il ne voit pas » (1 Jean 4, 20).

Pour cela, les prêtres, nous replacent toujours devant la personne du Christ, devant celui qui nous aime le premier, et qui nous révèle notre vocation à l'amour. « *Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime* ». Aimer, ce n'est pas attendre d'être reconnu, ce n'est pas agir de manière intéressée ou possessive. mais c'est se donner, se livrer gratuitement et inconditionnellement ; se donner sans jamais se lasser et s'offrir sans réaliser d'exclusive.

Il convient de souligner ici le sens du célibat sacerdotal. Répondant à un appel personnel du Seigneur, les ordinands ont librement et volontairement choisi de vivre le célibat selon l'exemple du Christ. En renonçant librement à fonder une famille, et donc en renonçant à un amour particulier, ils se sont rendus disponibles pour un amour universel. Ainsi, avec le Christ, ils se feront tout à tous et manifesteront le caractère universel de l'amour du Père.

Pour finir, je voudrais souligner le caractère central de l'Eucharistie. Nous savons que sans l'amour du Christ, nous sommes profondément indigents. Seul le Christ réalise la totale communion fraternelle entre les hommes. Et ce n'est qu'en lui étant unis, que nous sommes aptes à aimer en vérité. C'est pourquoi lui-même nous ordonne : « *Demeurez dans mon amour !* »

Pour demeurer

dans l'amour du Christ, nous disposons du trésor incomparable de l'Eucharistie. Là réside la source d'amour éternellement jaillissante. C'est dans la célébration de l'Eucharistie que nous buvons à la source vivifiante. C'est là aussi que nous apprenons à nous offrir avec le Christ. C'est pourquoi nous avons besoin de prêtres ! Sans eux nous serions privés de l'Eucharistie, source et sommet de la vie chrétienne ! Sans eux, le monde ne saurait pas à quel point il est aimé de Dieu. Sans eux, le monde n'apprendrait plus à aimer comme Dieu nous aime...

Baudouin, Vincent, Vincent et Gabriel, choisis par le Seigneur, consacrés par l'onction, envoyés pour annoncer à tous la Bonne Nouvelle, ambassadeurs du Christ, chargés du ministère de la réconciliation, amis auxquels Jésus fait connaître tout ce qu'il a entendu de son Père, demeurez fidèlement dans son amour, gardez ses commandements, laissez-vous conduire par l'Esprit et vous porterez un fruit qui demeure, parce qu'il ne viendra pas de vous, mais de Dieu lui-même !

† **Pascal ROLAND**

*Lectures : Is 61, 1-3 ; Ps 88 ;
2 Co 5, 14-20 ; Jn 15, 9-17*

*Remerciements de l'abbé Baudouin d'Orléans
à la fin de la célébration*



Agenda de notre Evêque

Du mardi 30 juin au jeudi 2 juillet

Session des évêques et formateurs de séminaire à Ars

Jeudi 2 juillet

Rencontre du bureau des fraternités franciscaines

Vendredi 3 juillet

Rencontre du directeur diocésain de l'enseignement catholique

Samedi 4 juillet

Assemblée générale de l'association St Jean à Paris

Du dimanche 5 juillet au mardi 7 juillet

Groupe de Fontenelle à l'abbaye de St Wandrille

Du mercredi 8 au mercredi 15 juillet

Vacances

Du jeudi 16 juillet au lundi 20 juillet

Pèlerinage des gens du voyage à Ars

Du mardi 21 au vendredi 31 juillet

Vacances

Lundi 3 et mardi 4 août

Fête de St Jean-Marie Vianney à Ars

Du jeudi 6 au mardi 11 août

Pèlerinage diocésain à Lourdes

Jeudi 12 août

Accueil du reliquaire du cœur du curé d'Ars et veillée de prière dans le cadre de l'année jubilaire des 200 ans du curé d'Ars à Grenoble

Vendredi 13 août

Célébration de l'anniversaire de l'ordination sacerdotale du curé d'Ars à Grenoble

Jeudi 14 août

Journée avec des familles à Ars

Samedi 15 août

Messe et renouvellement de la consécration de la Chartreuse de Portes à la Vierge Marie

Du dimanche 16 août au vendredi 21 août

Session théologique sur la vie consacrée à l'abbaye de St Wandrille

Samedi 22 et dimanche 23 août

Congrès de la Miséricorde à Lourdes

Du dimanche 23 au samedi 29 août

Ecole de prière des jeunes à Mijoux

Dimanche 30 août

Messe de clôture du colloque des amis du cardinal Biayenda à l'église St Pierre Chanel de Bourg

Mgr Roland lors des fêtes d'Ars en 2014



Nominations - 2^{ème} série - À dater du 1^{er} septembre 2015



La procession d'entrée pour la messe pour la sanctification des prêtres, le jour de la fête du Sacré-Coeur, le 12 juin 2015

I. Nouvelles missions et renouvellements

1. Conseil épiscopal

- **M. l'abbé Bruno BOUCLY**, nommé curé des paroisses du groupement d'Ambérieu-en-Bugey, est nommé en outre Vicaire épiscopal de l'archidiaconé Saint-Jean-Marie Vianney *ad nutum*.
- **M. l'abbé Grégoire DE KERMENGUY**, nommé curé des paroisses du groupement de Cessy, curé in solidum des paroisses de Gex et Divonne-les-Bains et modérateur de l'exercice de la charge pastorale des ces deux paroisses, est nommé en outre Vicaire épiscopal de l'archidiaconé Saint-Anthelme *ad nutum*.

2. Doyens

- **M. l'abbé Bruno BOUCLY** est nommé en outre doyen des paroisses du doyenné de la Plaine de l'Ain, pour une durée d'un an.
- **M. l'abbé Louis BRUN** est nommé doyen des paroisses du doyenné du Bugey Sud, pour une nouvelle période d'un an.
- **M. l'abbé Roger HEBERT**, curé des paroisses du groupement de Bellegarde-sur-

Valserine et administrateur des paroisses du groupement de Lélex, est nommé en outre doyen des paroisses du doyenné des Pays de Gex et de la Michaille, pour une durée de trois ans renouvelable. Il est déchargé de la mission de modérateur de l'aumônerie du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, mais il demeure dans l'équipe de l'aumônerie.

- **M. l'abbé Rosaire MANGALA**, curé nommé des paroisses du groupement de Miribel est nommé en outre doyen des paroisses du doyenné de la Côtière, pour une durée d'un an.

- **Le Père François RINEAU**, curé de la paroisse du Sacré-Cœur de Bourg, est nommé en outre avec l'accord du Supérieur général des Oblats de Saint-Vincent-de-Paul, doyen des paroisses du doyenné de Bourg-en-Bresse, pour une durée de trois ans renouvelable.

3. Dans les paroisses

- **M. l'abbé Baudouin D'ORLEANS**, nouveau prêtre, est nommé vicaire dans les paroisses du groupement de Montreuil-Attignat-St-

Trivier-de-Courtes à dater du 22 juin 2015, pour une durée de deux ans. Il réside au presbytère de St-Trivier-de-Courtes.

- **M. l'abbé Stanislas DARMANCIER** est nommé vicaire dans les paroisses du groupement de Belley pour une durée d'un an. Il réside au presbytère de Belley.

- **M. l'abbé Antoine DESARBRE**, curé des paroisses du groupement de Belley, est nommé en outre curé de la paroisse de Magnieu, à dater du 1er juillet 2015.

- **M. l'abbé Gilbert DIKAMBI DIA MAMBU** est nommé curé des paroisses du groupement de Vonnas pour une durée de six ans prorogable. Il réside au presbytère de Vonnas.

- **M. l'abbé Martin MPONGUI**, déchargé de sa mission de prêtre auxiliaire dans les paroisses du groupement de Belley, est nommé avec l'accord de son évêque, prêtre auxiliaire dans les paroisses du groupement de Meximieux, pour une durée de deux ans renouvelable. Il réside au presbytère de Meximieux.

4. Aumôniers et chapelains

- **M. l'abbé Gladys Parfait BETAKOUAHOU**, vicaire dans les paroisses de Viriat et de Saint-Pierre Chanel de Bourg, est nommé en outre, avec l'accord de son évêque, aumônier diocésain du Secours catholique, pour une durée de deux ans renouvelable.

- **M. l'abbé Emmanuel FAURE**, exorciste et délégué diocésain pour la pastorale « nouvelles croyances et dérives sectaires », aumônier de la clinique Les Arbelles et de la Résidence Les Peupliers, est nommé prédicateur diocésain. A ce titre il est chargé de prêcher des retraites et des recollections et de promouvoir la formation spirituelle dans le diocèse.

- **M. l'abbé Gilbert MAYELA**, curé des paroisses de Viriat et de Saint-Pierre Chanel de Bourg, est nommé en outre, avec l'accord de son évêque, aumônier diocésain du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD-Terre solidaire), pour

une durée de trois ans renouvelable.

- **M. l'abbé Michel MONTERRAT**, déchargé de l'aumônerie du Centre hospitalier Fleyriat, est nommé modérateur de la charge pastorale des aumôneries des maisons de retraite de Bourg-en-Bresse et de l'aumônerie de la prison de Bourg-en-Bresse, pour une durée d'un an renouvelable. Il est également renouvelé dans sa charge d'aumônier diocésain de l'Action Catholique des Milieux Sanitaires et Sociaux (ACMSS).

- **M. l'abbé Wilfrid MOULOUNDA**, déchargé de sa mission de vicaire dans les paroisses du groupement de Miribel, est nommé, en accord avec son évêque, aumônier du Centre hospitalier Fleyriat et chapelain de la Chapelle Notre-Dame de la paix (quartier des Venues, paroisse du Sacré-Cœur de Bourg), pour une durée d'un an. Il réside au presbytère de Saint-Pierre Chanel de Bourg.

Lors de la messe au Sacré-Coeur



II. Autres renouvellements de mission

1. Charges diocésaines, pour un an renouvelable

- **M. l'abbé Roger FUTI**, curé des paroisses du groupement de Marboz–Saint-Etienne-du-Bois, est renouvelé dans sa charge de délégué diocésain à la coopération missionnaire, en accord avec son évêque.
- **M. l'abbé Philippe-Marie KONTZLER**, prêtre auxiliaire dans les paroisses du groupement de Belley, est renouvelé dans sa charge d'aumônier diocésain des gens du voyage et d'aumônier de l'hôpital de Belley.
- **M. l'abbé Pierre LE BOURGEOIS**, curé des paroisses du groupement de Montrevel–Attignat–St-Trivier-de-Courtes et recteur du sanctuaire de Cuet, est renouvelé dans sa charge d'aumônier diocésain des équipes du Rosaire.
- **M. l'abbé Gilbert NGUYEN**, curé des paroisses du groupement de Péronnas, est renouvelé dans sa charge de délégué épiscopal à la vie consacrée, en accord avec son Supérieur général.
- **M. l'abbé Raphaël RIGAUD**, vicaire dans les paroisses du groupement de Bagé–Feillens–Replonges, est renouvelé dans sa charge au sein de l'« équipe missionnaire en monde scolaire ».
- **M. l'abbé Martin SOBOUL**, vicaire dans les paroisses du groupement de Cessy, est renouvelé dans sa charge de responsable de l'« équipe missionnaire en monde scolaire ».
- **M. l'abbé Marcel TAVEL**, curé des paroisses du groupement d'Oyonnax–Veyziat et curé nommé des paroisses du groupement d'Echallon, est renouvelé dans sa charge d'aumônier diocésain de l'Action Catholique des Enfants (ACE).

2. Autres missions diocésaines

- **M. Jean-Christophe BOBIN** est renouvelé dans sa mission de membre de l'« équipe missionnaire en monde scolaire », pour une durée d'un an renouvelable.
- **M. Paul BRAZIER** est renouvelé dans sa

mission d'assistant de l'archiviste diocésain, pour une durée de trois ans renouvelable.

- **M. Paul CATTIN** est renouvelé dans sa charge d'archiviste diocésain, pour une durée de trois ans renouvelable.
- **Mme Christine FELIX** est renouvelée dans sa mission de responsable du service diocésain de la catéchèse, pour une durée d'un an jusqu'au 31 août 2016.
- **M. Louis JACQUES LE SEIGNEUR** est renouvelé dans sa charge d'économiste diocésain pour une durée de cinq ans non renouvelable, à dater du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2019.
- **Mme Damienne VAN BEECK** est renouvelée dans sa mission au sein du service diocésain de la catéchèse, chargée de la pédagogie catéchétique spécialisée, pour une durée de trois ans renouvelable.

3. Dans les paroisses, pour un an renouvelable

- **M. l'abbé Pierre DARMEDRU** : au service des paroisses du groupement de Ceyzériat–Treffort, selon la demande du curé.

4. Officialité interdiocésaine de Lyon

- **M. l'abbé Rosaire MANGALA**, curé nommé des paroisses du groupement de Miribel, est agréé comme avocat ecclésiastique auprès de l'officialité interdiocésaine de Lyon par le Cardinal Philippe BARBARIN, Modérateur de l'Officialité, en accord avec l'évêque de Belley-Ars.

5. Prêtres de plus de 75 ans, pour un an renouvelable

- **M. l'abbé Robert-Marie POIRIER** : auxiliaire dans le groupement de Lagnieu.
Au service des paroisses, selon la demande du curé
- **M. l'abbé Marcel CONTET** : groupement de Bagé–Feillens–Replonges.
- **M. l'abbé Jean GUILLET** : groupement de Hauteville–Lompnes.
- **M. l'abbé René HUGONNET** : groupement de Montmerle–Fareins.

- **M. l'abbé Jean POLLET** : groupement de Saint-Denis-lès-Bourg.

Aumôniers

- **M. l'abbé Jacques CAIL** : La Pergola (Bourg-en-Bresse).
- **M. l'abbé Pierre CATTIN** : Action catholique des femmes (ACF).
- **M. l'abbé Marc GADIOLET** : Clinique Convert, Mouvement Chrétien des Retraités (MCR) et Chrétiens dans le Monde Rural (CMR).
- **M. l'abbé Joseph GALLION** : Sœurs de Notre-Dame des Missions (Saint-Rambert-en-Bugey).
- **M. l'abbé Georges GUIFFRAY** : Seillon-Repos (Maison de retraite, communauté des prêtres).
- **M. l'abbé André PERDRIX** : Le Bon Repos, Foi et Lumière (Bourg-en-Bresse).
- **M. l'abbé André PERRETANT** : Sœurs de Saint-Joseph (Jasseron).

Autres missions

- **M. l'abbé Louis BRUN** : Bibliothèque Saint-Anthelme (Belley).
- **M. l'abbé Michel COMTET** : Assistant de l'archiviste diocésain (Bourg-en-Bresse).
- **M. l'abbé Michel PAGE** : Notaire de la Chancellerie (Bourg-en-Bresse).

III. Au terme de la mission confiée, le diocèse remercie pour les services accomplis

Prêtres

- **M. l'abbé Bernard BREVET**, comme aumônier diocésain de l'action catholique ouvrière (ACO).
- **M. l'abbé Marc GADIOLET**, comme auxiliaire dans les paroisses du groupement de « Montrevel–Attignat–St-Trivier » (2014–2015).
- **M. l'abbé Louis GOY**, comme aumônier diocésain du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD-Terre solidaire) (2012–2015).
- **M. l'abbé Louis JOSSERAND**, comme aumônier diocésain du Secours Catholique

(2008–2015).

- **M. l'abbé Joël LAMBERT**, comme directeur de la commission diocésaine d'Art sacré (CDAS) (1999–2015).
- **M. l'abbé Bernard MICHOLLET**, comme délégué diocésain pour l'observatoire « foi et culture » et prêtre auxiliaire dans les paroisses du groupement d'Ambérieu-en-Bugey (2012–2015).
- **M. l'abbé Philippe MUDIBA**, comme vicaire dans les paroisses du groupement de Ceyzériat–Treffort (2014–2015). A sa demande et avec l'accord de son évêque, il est remis à la disposition de son diocèse.
- **M. l'abbé Philippe PERDRIX**, comme membre de la commission diocésaine d'Art sacré (CDAS) (1967–2015).
- **M. l'abbé Yves SCELLE**, comme prêtre auxiliaire dans les paroisses des groupements de Thoiry et Challex (2013–2015).
- **M. l'abbé Sébastien VAUVILLIER**, comme chapelain du sanctuaire d'Ars (2014-2015).

Laïcs

- **Mme Evelynne BERTHOD**, comme laïque en mission ecclésiale pour la pastorale des familles (2008-2015).
- **Mme Marie-Pierre PILLOT**, comme laïque en mission ecclésiale pour la pastorale des familles (2013-2015).
- **Mme Violaine SAVEREUX**, responsable du service diocésain d'art sacré (2004-2015). Elle cessera ses fonctions au moment de la prise de fonction de sa remplaçante, à dater du 1er novembre 2015. Mais à dater du 17 juillet 2015, Mme Saverieux assurera uniquement, et à distance, les services urgents (vols, vandalisme) ; pour tout contact nécessaire : sdas@free.fr. Le diocèse lui exprime sa reconnaissance pour le travail d'inventaire effectué au cours de ces onze années ; il la remercie particulièrement pour son investissement dans la formation sur la sécurisation des églises au cours de l'année 2014-2015.

IV. Pour information

• **M. l'abbé Bernard MICHOLLET** est nommé avec l'accord de l'évêque de Belley-Ars aumônier national de l'Action catholique indépendante (ACI), de la Jeunesse indépendante chrétienne (JIC) et de la Jeunesse indépendante chrétienne féminine (JICF) pour une durée de trois ans renouvelable. En outre il est nommé par la Mission de France membre de l'équipe La Roquette-Paris, chargé de la coordination des réseaux.

• **M. l'abbé Philippe PARANT**, membre de l'équipe des formateurs du Séminaire d'Ars, est nommé en outre par le Modérateur de la Société Jean-Marie Vianney responsable du Foyer Marcel Van.

• **M. l'abbé Laurent ROUDIL**, mis à la disposition du diocèse de Beauvais en accord avec l'évêque de Belley-Ars et le Modérateur de la Société Jean-Marie Vianney, est nommé par l'évêque de Beauvais curé in solidum des paroisses de Méru-les-Sablons et du Pays de

Thelle. Il suit plus spécialement la paroisse de Chambly et réside au presbytère de Méru.

• **M. l'abbé Roland VARIN**, déchargé par l'évêque de Belley-Ars de sa mission de chapelain du Sanctuaire d'Ars, est nommé par le Modérateur de la Société Jean-Marie Vianney à plein temps au Séminaire d'Ars.

Ces nominations sont promulguées dans *Église des Pays de l'Ain*, numéro de juillet.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à l'évêché de Belley-Ars,

Le lundi 29 juin 2015,

En la solennité des saints apôtres Pierre et Paul

† **Pascal ROLAND**

P. Christian JOSSELIN

Chancelier

Les prêtres autour de Mgr Roland à la sortie du Sacré-Coeur, le 12 juin 2015



Compte-rendu du Conseil Presbytéral des 28 et 29 mai 2015

Les jeudi 28 et vendredi 29 mai 2015, le Conseil presbytéral s'est réuni autour de notre évêque à l'Abbaye de St-Rambert-en-Bugey. Tous les membres du Conseil presbytéral étaient présents, excepté le P. Joël Lambert, excusé en raison de la mission reçue à Autun, et le P. Aimé Fulbert Owah, en raison d'un problème de santé.

Cette dernière session de l'année pastorale avait pour objet le suivi des réflexions entamées au cours des précédentes sessions sur les maisons diocésaines de Bourg et les services diocésains, la vie et la mission dans les doyennés et les paroisses, les orientations pastorales du diocèse.

I. La Maison Jean-Marie Vianney et les services diocésains

La décision de regrouper tous les services diocésains sur le site de la Maison Jean-Marie Vianney a suscité une réflexion dont le besoin

se faisait déjà sentir sur le fonctionnement des services, la convenance de leur regroupement et la collaboration des mouvements à la mission diocésaine.

La Maison Jean-Marie Vianney

Une première étape du regroupement des services est en cours d'achèvement avec l'installation provisoire de la Pastorale de la Santé, de la Coopération missionnaire, de la Mission ouvrière et des mouvements du Bureau diocésain sur le site de la Maison Jean-Marie Vianney, dans les locaux du Foyer, où se trouve le studio de RCF Pays de l'Ain.

Est intervenu à titre d'invité M. Michel Delers, ingénieur conseil en conduction de travaux et directeur d'un bureau d'étude pendant 30 ans. Pour des travaux qu'il a suivis, il a été amené à sillonner plusieurs pays, notamment l'Algérie et l'Irak. Aujourd'hui il poursuit ses activités à titre personnel. Par ailleurs, il a été président pendant 15 ans de l'OGEC des écoles

Le bâtiment Saint-Nicolas, sur le site de la Maison Jean-Marie Vianney



Notre-Dame et St-Pierre de Bourg. Au sein de la commission « projets » de la Maison Jean-Marie Vianney, il est chargé de l'élaboration d'un nouveau cahier des charges qui devrait être soumis, quand il sera arrêté, à un concours de trois cabinets d'architectes.

Le projet de 2013 avait dû être écarté en raison de son coût trop élevé. Il en a été de même du projet de 2014 qui consistait en la reprise complète du site existant, avec l'installation de tous les services diocésains dans le bâtiment Saint-Nicolas. La réflexion est en train d'aboutir à un nouveau projet moins onéreux et plus satisfaisant.

Ce projet envisage de construire à la place du bâtiment de la pastorale des jeunes un grand bâtiment parallèle au bâtiment Saint-Nicolas, dans lequel seraient installés tous les services. La construction de ce bâtiment permettrait un meilleur déploiement des services et des mouvements, sur trois niveaux de 400 m² chacun.

Pour les autres bâtiments, le projet de 2015 est sensiblement identique au projet antérieur. L'actuel bâtiment de la curie diocésaine serait transformé en logements de prêtres aînés. L'enseignement catholique pourrait bénéficier d'une extension dans les bureaux libérés. Le bâtiment du Foyer serait démoli, excepté le rez-de-jardin où pourraient être installées la bibliothèque diocésaine et les archives historiques du diocèse. Le bâtiment Saint-Nicolas resterait un bâtiment d'hébergement et de restauration, avec ou sans l'internat St-Pierre.

Ce nouveau projet comporte aussi une restructuration complète des lieux de stationnement et de circulation afin de dégager les abords et de constituer une cour centrale conviviale. Autre avantage, ce projet peut se réaliser par des étapes qu'il n'est plus nécessaire d'enchaîner immédiatement.

Si le cahier des charges et le plan de financement de ce projet étaient validés, l'étude d'architecte et les procédures légales pourraient avoir lieu en 2016 et le nouveau bâtiment pourrait être construit en 2017...

Les services diocésains

La réflexion sur les services diocésains a fait apparaître un double besoin : une meilleure définition de la mission des services et la recherche des conditions d'un travail commun.

Après la présentation du résultat de l'enquête réalisée par le P. Laurent Revel, le conseil presbytéral a donc étudié un projet de statut canonique commun à tous les services. Son objectif est de fournir une loi cadre permettant de situer la mission de chaque service auprès de l'évêque et au sein du diocèse. Cette loi cadre appellerait normalement la rédaction d'un texte propre à chaque service, définissant sa mission particulière et son organisation.

Pour faciliter le travail commun, une première ébauche de regroupement des services a été élaborée selon le plan général suivant :

- curie diocésaine
- annonce de la foi
- liturgie et art sacré
- enseignement catholique
- ministères ordonnés et vie consacrée
- pastorale des jeunes
- famille, santé et société
- diaconie

L'annonce de la foi pourrait regrouper presque tous les services... Pour un même service, différentes solutions sont parfois possibles. Il faudra donc préciser les critères, procéder à une concertation avec les intéressés et prévoir des collaborations transversales entre les divers regroupements. Dans la même ligne, il faudra aussi prévoir l'articulation des mouvements et autres associations avec l'un ou l'autre regroupement de services. Chaque regroupement pourrait être coordonné par un délégué épiscopal et l'ensemble de ces délégués pourrait se réunir régulièrement autour de l'évêque. L'objectif essentiel de ce projet est rappelé : il s'agit de faciliter la mission diocésaine par une plus grande communion dans le travail des services.

II. La vie et la mission dans les doyennés et les paroisses

Une double évaluation a été demandée au conseil presbytéral : un premier bilan du regroupement des doyennés et des archidiaconés entré en vigueur il y a deux ans et une relecture des statuts des conseils paroissiaux promulgués en 1997. En outre un projet de statut a été présenté pour les groupements actuels de paroisses.

Le regroupement des archidiaconés et des doyennés (2013)

Les rencontres annuelles en archidiaconé se mettent bien en place. Cependant en raison de leur emploi du temps respectifs, les vicaires épiscopaux ont du mal à visiter les doyennés autant qu'il faudrait.

Les prêtres de certains doyennés se réunissent une fois par mois, d'autres toutes les six semaines, d'autres tous les deux mois. Ordinairement la rencontre se déroule le matin avec un temps de partage et de travail ; elle se termine avec le déjeuner, auquel sont

parfois invités les prêtres aînés et les diacres permanents. Même si cela n'est pas toujours facile de prendre le temps, d'en faire une priorité, la pratique montre que ces rencontres sont positives, elles favorisent la fraternité et aussi la concertation des orientations pastorales du doyenné. Certains doyennés qui n'ont pas encore trouvé leur rythme devraient pouvoir se mettre en route à la rentrée.

Lors de la récente réunion des doyens, il a été suggéré de redistribuer le doyenné du Revermont entre les doyennés limitrophes. Mgr Roland a demandé que cette question soit étudiée au cours de l'année prochaine, avec les autres regroupements qui sembleraient nécessaires à la mission et à la vie des prêtres.

Les statuts des conseils paroissiaux (1997)

Ces statuts, élaborés en 1992 et complétés en 1997, devaient servir de modèle à la rédaction de statuts propres à chaque groupement de paroisses. Dans la pratique, il y a eu peu de rédactions particulières. Les paroisses se sont servi directement du texte de 1997. Pour tenir compte de cette réalité, il est demandé



*Une rencontre fraternelle entre prêtres
lors de la soirée Bon Pasteur,
le 12 juin 2015*

de réécrire le texte comme une loi cadre, comportant suffisamment de souplesse pour tenir compte des particularités locales. Il est proposé de supprimer le texte concernant les conseils pastoraux de secteur (doyenné) et de mettre à jour les deux autres textes concernant les conseils pastoraux et les conseils économiques en tenant compte des remarques formulées lors de la lecture de chaque numéro. Ces statuts devraient être relus régulièrement : au début de chaque année pastorale, lors de l'arrivée d'un nouveau membre ou d'un nouveau curé. Il est rappelé que ces conseils ne cessent pas leurs fonctions lors d'un changement de curé.

Un projet de statut des groupements paroissiaux

Suite aux demandes répétées de plusieurs curés, un projet de statut des groupements paroissiaux a été rédigé. Il définit notamment ce qui est regroupé et ce qui ne l'est pas. Il a été demandé d'y préciser la relation au doyenné et d'ajouter un préambule missionnaire.

III. Orientations pastorales diocésaines

En faisant le point sur le travail des commissions, la dernière session de l'année pastorale a évoqué plusieurs des questions soumises au conseil presbytéral depuis deux ans : les sacrements et les funérailles, la vie des prêtres et la collaboration avec les laïcs, la pastorale des familles. Le conseil a aussi réfléchi sur l'année sainte de la Miséricorde qui approche. Il a été suggéré que, de manière générale, les textes préparés par le Conseil presbytéral soient travaillés en réunion de doyens et de doyennés avant leur promulgation afin de faciliter leur réception.

Les sacrements et les funérailles

Il a été rappelé que deux projets de document ont été distribués aux prêtres présents à la journée du presbyterium du 31 mars :

- une introduction au Vade mecum pastoral et administratif des sacrements en préparation,

- le projet des orientations diocésaines sur les funérailles.

L'évêque attend les avis et les remarques des doyens et des curés avant de promulguer ces documents.

Vie des prêtres et collaboration avec les laïcs

• Une « grille de relecture », pour aider les prêtres dans leur vie et leur mission, avait été préparée l'année dernière. Elle a été amendée par l'assemblée des doyens. Avant d'être promulguée, elle sera expérimentée personnellement par les membres du Conseil presbytéral.

• La session du presbyterium des 15-17 novembre 2015 est entrée dans la phase de préparation pratique. Du fait de l'incertitude de la disponibilité de la maison d'Annecy initialement prévue, cette session aura lieu finalement à Paray-le-Monial. L'objectif est surtout de favoriser la fraternité sacerdotale par une rencontre diocésaine prolongée, avec des temps de formation et de détente. Ont été invités comme intervenants :

- Mgr Pierre-Marie Carré, archevêque de Montpellier, Vice Président de la Conférence des évêques de France, Secrétaire spécial du Synode pour la Nouvelle Evangélisation ;

- M. Marc de Leyritz, fondateur en France du parcours Alpha et animateur du parcours « Pasteurs selon mon cœur », membre du Synode pour la Nouvelle Evangélisation ;

En cette année de la vie consacrée, une religieuse de Paray-le-Monial devrait être également invitée à donner un témoignage.

• Pour les formations diocésaines, de nouvelles formules sont en préparation pour répondre à des demandes : formations locales, « université d'été », effort de communication. Parmi les grands rendez-vous de l'automne, il y a 2 journées sur la Mission autour du cinquantenaire du décret conciliaire Ad Gentes : le 10 octobre avec la participation du P. Georges Colomb (MEP) et l'association « le Rocher » pour l'évangélisation en milieu populaire, le 05 décembre avec des

témoignages de missionnaires partis de chez nous et de missionnaires arrivés chez nous.

- Dans notre diocèse, comme dans beaucoup d'autres diocèses de France, une part importante du presbyterium est composée de « prêtres venus d'ailleurs ». Ce phénomène a été étudié par les évêques, vicaires généraux et secrétaires des conseils presbytéraux de la Province de Lyon. Ces prêtres apportent quelque chose de nouveau qu'il convient de recevoir. Ils nous rappellent en particulier que le prêtre n'est pas généré par sa communauté, à sa ressemblance. Le prêtre lui est envoyé. S'ils ont un effort à fournir pour s'intégrer, il faut aussi faire un effort pour les accueillir, notamment en s'intéressant à ce qu'ils ont vécu chez eux. Dans le diocèse, ces prêtres se réunissent une fois par mois entre eux et une fois par trimestre autour de l'évêque et du vicaire général. Il serait souhaitable que certains « prêtres d'ici » puissent aller passer quelques jours de vacances dans le pays de l'un des confrères « venus d'ailleurs » pour y découvrir d'autres réalités de l'Eglise. Il y a tout un travail à poursuivre de part et d'autre.

- Le P. Sylvain Mariaud a témoigné avec conviction et joie sur une pastorale d'évangélisation qu'il a découverte lors d'un week-end de formation auquel il a participé en avril avec 5 paroissiens de Meximieux. Il y avait 250 participants, originaires de 26 paroisses différentes : tous ont été accueillis dans les familles de la paroisse Notre Dame de la Sagesse de Sophia Antipolis (diocèse de Nice). Sous l'impulsion de son curé, celle-ci a mis en place une « vision pastorale » fondée sur la dynamique des « 5 essentiels » : adoration, communion fraternelle, formation, service et évangélisation. Cette dynamique a renouvelé toute la pastorale et fait de la paroisse une famille. Après avoir mis en place cette dynamique, une paroisse de Lyon a décuplé. Le diocèse de Beauvais a entrepris de mettre en œuvre cette pastorale d'évangélisation : on peut trouver toute une documentation sur son site internet. Cette pastorale rejoint la formation « Pasteurs selon mon cœur »

que trois autres confrères du diocèse ont suivie cette année avec une centaine d'autres prêtres de toutes sensibilités. Cette formation de quatre fois deux jours (lundi-mardi) va être proposée à la province de Lyon, d'abord aux prêtres (2015-2016), puis aux évêques (2017).

Pastorale des familles et année de la Miséricorde

- Le diocèse souhaite organiser une fête de la famille après les deux synodes des évêques sur la famille. Plusieurs dates en mars, en mai et en juin ont été proposées, avec une préférence pour la fin juin (dimanche 26 juin).

- Pour l'année sainte de la Miséricorde, il y aura un seul lieu jubilaire dans le diocèse : le sanctuaire d'Ars, dédié de manière habituelle à la Miséricorde. Il est proposé de constituer pour les paroisses un livret de carême sur la miséricorde. La fête du dimanche de la Miséricorde, le dimanche 03 avril 2016, sera à promouvoir. Un spectacle sur Saint Jean-Paul II sera donné en mars 2016 : à Bourg-en-Bresse (12/03), à Ars-sur-Formans (13/03), à Bellegarde (19/03) et à Ambérieu en Bugey (20/03) ; il y aura aussi une représentation à Cuet, en lien avec le départ des JMJ dont le thème est également celui de la Miséricorde.

Au programme du conseil presbytéral

Les dates des sessions de l'année pastorale 2015-2016 sont les suivantes : 01-02 octobre 2015, 11-12 février 2016, 16-17 juin 2016. Le bureau s'est réuni le mardi 23 juin pour faire le bilan de l'année écoulée et préparer l'année qui vient. Il a notamment évoqué la préparation du renouvellement de la mission du conseil actuel qui va arriver à terme le 15 février 2013. Afin de faciliter la constitution des agendas des intéressés, il est prévu de procéder aux élections en début d'année pastorale.

Le bureau du Conseil presbytéral

Remise de médailles à Michel Pochon et Paul Cattin

Le vendredi 5 juin 2015, à l'occasion du repas de fin d'année des salariés et des bénévoles de l'évêché, de la Maison Jean-Marie Vianney et du Bureau Diocésain, Mgr Pascal Roland a remis la médaille du Mérite diocésain à Michel Pochon et Paul Cattin, en remerciement pour leurs activités au service de l'Eglise dans les Pays de l'Ain.

Michel Pochon a assuré l'économat du Bureau Diocésain pendant 22 ans. Depuis son départ à la retraite, il a accepté de gérer bénévolement les tâches administratives de ce centre qui regroupe de nombreux mouvements et services d'Eglise : gestion du personnel, des factures, suivi des travaux... A l'heure où les occupants du Bureau Diocésain vont déménager vers le site de la Maison Jean-Marie Vianney, Mgr Roland a souhaité le remercier pour son implication et son dévouement au service de tous.

Paul Cattin a été nommé archiviste diocésain en novembre 2012. Après 31 ans à la direction des Archives départementales de l'Ain, il a entièrement réorganisé les fonds archivés à l'évêché, à la tête d'une équipe de bénévoles et de prêtres. Ces archives diocésaines classées sont désormais plus facilement consultables. Ce mois-ci, Mgr Roland vient de le reconduire dans sa charge.

Michel Pochon montre la médaille qu'il vient de recevoir



Mgr Roland remercie Paul Cattin, archiviste diocésain

Le 5 juin dernier, notre évêque avait souhaité réunir tous les salariés et les bénévoles travaillant sur le site de la Maison Jean-Marie Vianney, de l'évêché et du Bureau Diocésain : de nombreux services et mouvements diocésains étaient donc présents pour partager un repas convivial. En accueillant tous les participants à cette rencontre, Mgr Roland a pris le temps de présenter Michel Pochon et Paul Cattin. Il leur a ensuite remis la médaille du Mérite diocésain, en reconnaissance pour le travail discret mais primordial qu'ils ont accompli pour l'Eglise.



La nouvelle médaille du Mérite diocésain, depuis 2010

Aux origines de la médaille du Mérite diocésain de Belley

En cette fin d'année pastorale, plusieurs fidèles de notre diocèse ont reçu la médaille du mérite diocésain. A cette occasion, nous publions une petite notice historique que nous a envoyée M. Henri Veyradier qui s'intéresse depuis plusieurs années à ce type de récompense diocésaine et qui en a réalisé une collection complète.

En France, la première récompense diocésaine a été créée en 1908 par Mgr Douais, évêque de Beauvais. Dans le diocèse de Belley, c'est Mgr Virgile-Joseph Béguin qui est à l'origine de la Croix du Mérite diocésain, le 26 octobre 1930.

Replaçons cette création dans son contexte historique.

- Notre pays sort du douloureux conflit de la séparation de l'Église et de l'État, imposé par le gouvernement de l'époque. Les évêques veulent récompenser les fidèles qui ont manifesté leur soutien à l'Église et leur dire qu'ils peuvent se prévaloir publiquement de leur zèle religieux.
- Les laïcs sont appelés à tenir une place de plus en plus importante dans l'Église : collaboration dans les œuvres, enseignement, catéchisme... Les distinctions existantes sont décernées par le Vatican : elles sont à la fois trop prestigieuses pour de modestes diocésains et compliquées à obtenir ; d'où l'initiative de créer une « récompense de proximité ».
- Au début du XX^{ème} siècle, la France est prise par une frénésie de médailles qu'il faut nécessairement arborer à la boutonnière. L'Église n'échappe pas à cet engouement et la quasi totalité des diocèses suivent l'exemple de l'évêque de Beauvais, y compris en Afrique du nord. En 1918, 10 ans plus tard, 40% des diocèses se sont dotés d'une récompense ; en 1938 ce sont les trois-quarts des diocèses. Actuellement il y a seulement 5 diocèses qui n'ont pas de récompense spécifique.
- Notons enfin que, pour un tiers des diocèses, 18 • EPA Juillet 2015

ces créations interviennent dans les deux premières années d'un épiscopat et, pour la moitié d'entre eux, dans les cinq premières années.

Le diocèse de Belley s'inscrit pleinement dans ce mouvement.

Mgr Virgile-Joseph Béguin, évêque de Belley de 1929 à 1934, crée cette médaille en 2 degrés (argent et vermeil) à l'occasion de la fête du Christ-Roi, alors qu'il est évêque du diocèse depuis à peine un an.

Une courte ordonnance (6 articles), publiée dans la Semaine Religieuse, décrit l'insigne et en définit les modalités d'attribution et de port. En forme de croix grecque pattée, son centre à l'avant est à l'effigie du Saint curé d'Ars (il a été reproduit sur l'avant du modèle actuel). Le revers mentionne le nom de la récompense et celui du diocèse. Un espace est ménagé pour recevoir le nom du récipiendaire. La croix est suspendue à un ruban rouge, liseré de blanc. Elle était fournie par la maison Pénin (Lyon-Villeurbanne). Un diplôme très réussi accompagnait la distinction.

Actuellement, la plupart des diocèses français ont conservé cette pratique, même si une tendance est à l'adoption d'une médaille de table pour remplacer les médailles portables. Belley-Ars a choisi cette formule en 2010. Depuis c'est une vingtaine de fidèles de ce diocèse qui l'ont reçue après de nombreuses années de bénévolat humble et discret : parfois 70 ans de service fidèle !



La médaille du Mérite diocésain, de 1930 à 2010

Henri Veyradier
Valréas (84)

Fête du Saint Curé d'Ars Jubilé 2015

lundi 3 août

15h00

Conférence du Cardinal Ouellet
→ Foyer Sacerdotal

17h00

Messe pour les vocations
→ Foyer Sacerdotal

20h30

Veillée d'adoration et de réconciliation
→ Église Notre Dame de la Miséricorde
→ puis nuit d'adoration à la Basilique

Spécial jeunes

« Vianney et voyez »

À PARTIR DU DIMANCHE SOIR 2 AOÛT

Programme particulier pour les prêtres
et les jeunes (garçons et filles 16-25 ans)
organisé par la société JM Vianney,
en lien avec le Sanctuaire d'Ars :

→ Concert du groupe Les Guetteurs
→ prière et partage
avec une centaine de prêtres...

Renseignements et inscriptions

04 74 08 19 16 / 06 84 03 64 45
vianneyetvoyez@gmail.com

LES GUETTEURS
SCOUTS • RELIGION • ÉVÉNEMENTS



mardi 4 août

9h00

Laudes
→ Église Notre Dame de la Miséricorde

10h00

Messe solennelle
présidée par le cardinal Ouellet, préfet
de la Congrégation pour les évêques
→ Église Notre Dame de la Miséricorde

à partir de 12h00

Adoration du Saint Sacrement

entre 12h00 et 15h00

Nouveauté

Proposition d'activités ludiques
pour les enfants

15h00



Procession avec la relique du Cœur

16h00

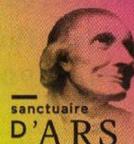
Vêpres solennelles
→ Église Notre Dame de la Miséricorde

17h00

Présentation du parcours jubilaire
→ Sous le chapiteau

Tout au long de la journée

→ Parcours jubilaire
→ Confessions en continu



Renseignements — SANCTUAIRE D'ARS

Accueil: 451 rue J-M Vianney — 01480 Ars sur Formans
Tél. 04 74 08 17 17 — info@arsnet.org — arsnet.org

Agenda des événements diocésains

Retraite d'été des familles à Ars

Du 5 au 9 juillet au Sanctuaire d'Ars

Formation, vie de prière, détente et partage pour les familles (avec ou sans enfants)

Contact : info@arsnet.org - 04 74 08 17 17

Vianney et Voyez

Du 2 au 4 août à Ars

Pour les prêtres et les 16-25 ans : concert du groupe Les Guetteurs, conférence du cardinal Ouellet, fêtes de saint Jean-Marie Vianney...

Contact : 04 74 08 19 16 - vianneyetvoyez@gmail.com

Fêtes du Saint Curé d'Ars

Du 3 août au 4 août au Sanctuaire d'Ars

Lundi 3 août :

- 15 h : Conférence du cardinal Ouellet
- 17 h : Messe pour les vocations
- 20 h 30 Veillée d'adoration

Mardi 4 août

- 10 h : Messe solennelle
- 15 h : Procession et vêpres

Contact : info@arsnet.org - 04 74 08 17 17

Pèlerinage diocésain à Lourdes

Du 6 au 12 août

Contact : 04 74 32 86 50 – pelerinages01@orange.fr

Bicentenaire de l'ordination du Curé d'Ars

Du 9 au 13 août à Grenoble

Informations : www.bicentenairecuredars.fr

Congrès de la Miséricorde

Du 20 au 23 août à Lourdes

Contact : congresmisericordefrance.catholique.fr

Ecole de prière

Du 23 au 29 août à Mijoux

Contact : paje.ain@alinto.com - 04 74 32 86 57

Ars, de l'ombre à la lumière

Du 24 au 29 août à Ars

7 représentations du spectacle sur la vie de saint Jean-Marie Vianney : du 24 au 28 août à 19 h 30 ; le 29 août à 14 h 30 et 19 h 30.

Les prêtres et les personnes consacrées sont invités gratuitement, sur réservation, à une représentation le 24 août à 14h

Plein tarif : 15 € ; tarif réduit : 12 €

Informations : www.arsdelombrealumiere.fr

Universités d'été des familles

Du 27 au 29 août à Ars

Université d'été organisée par les AFC sur le thème Ecologie de l'homme, nouvelle approche politique pour les familles.

Informations : www.afc-france.org

Sommaire

- P. 1-5 : Homélie pour les ordinations
- P. 6 : Agenda de notre évêque
- P. 7-11 : Nominations - 2ème série
- P. 12-16 : Compte-rendu du Conseil Presbytéral des 28 et 29 mai
- P. 17 : Remise de médailles à Michel Pochon et Paul Cattin
- P. 18 : Aux origines de la médaille du Mérite diocésain de Belley
- P. 19 : Programme des fêtes de saint Jean-Marie Vianney
- P. 20 : Agenda des événements diocésains

Église des Pays de l'Ain - Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

C.P.A.P. n° 1018 G 83912 - Date de parution : 1^{er} juillet 2015

Directeur de la publication : Guilhem Duval

Rédaction et mise en page : SDPC - Crédits photos : C. Duval (p. 1-5), Sanctuaire d'Ars (p. 19), SDPC

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

*31, Rue du Dr Nodet – CS 60154 – 01004 Bourg-en-Bresse Cedex - 04 74 32 86 69 - sdpc01@gmail.com
catholique-belley-ars.cef.fr*